

Ref : CR 2020/MAI/n°02

**COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
(CR) DU 25 MAI 2020**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
DE LA PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DÉSIGNÉE À TITRE PERSONNEL**

⇒ La Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne, réunie en sa séance du 25 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel Larré,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

*Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances administratives à caractère collégial,*

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (jusqu'au 10 juillet 2020) et complétant ses dispositions,

Vu le plan de continuité pédagogique établi par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 13 mars 2020,

Vu le plan de reprises d'activités de l'Université Bordeaux Montaigne publié le 15 mai 2020,

Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération CR2020/MAI/n°01 du 25 mai 2020 relative aux modalités d'organisation à distance des séances de la CR en période de crise sanitaire Covid-19

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant que la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne est élue par ladite commission sur examen de la proposition du président d'université et de celle présentée par un tiers des membres de la commission,

Considérant la candidature unique de Monsieur Laurent Védrine, directeur du Musée d'Aquitaine, telle que proposée par le président d'université, pour exercer un mandat de personnalité extérieure *intuitu personae* au sein de la Commission de la Recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,

⇒ L'élection ayant lieu en un tour de scrutin à la majorité relative des votants,

DÉCIDE:

Article 1 - Résultat du vote

Nombre de membres présents	35
Nombre de membre(s) représenté(s)	1
Nombre de votants	36
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre d'abstentions	14
Nombre de suffrages valablement exprimés	22
Nombre de suffrages obtenus pour VÉDRINE Laurent	22

→ Monsieur Laurent Védrines, ayant obtenu la majorité requise à l'issue du scrutin, est élu membre de la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne en qualité de personnalité extérieure intuitu personae, pour un mandat de quatre ans. Son mandat prend fin au plus tard avec celui des représentants élus des personnels membres de ladite commission.

Article 2 - Exécution de la présente délibération

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - Publication de la présente délibération

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.
Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré à distance par la Commission de la Recherche, le 25 mai 2020.



Le président,

Lionel LARRÉ.

29 MAI 2020

Publié le:

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

29 MAI 2020